



\_\_\_\_\_  
Le Président  
\_\_\_\_\_

Palaiseau, le 16 décembre 2022

N° 2022-082 /EP/PCA/DG/SG/DAJ



## D É C I S I O N

### portant délégation de signature

( Direction déléguée au programme master of science and technology – DDPMT )

**Monsieur Eric LABAYE,**  
**Président du conseil d'administration de l'École polytechnique,**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L675-1 et L755-1 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, notamment son article 15 ;
- Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Eric LABAYE aux fonctions de président du conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 17 septembre 2018 ;
- Vu la décision n°832/EP/DG/SG/DRH du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUCHONNET aux fonctions de directeur délégué au programme master of science and technology (DDPMT), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

### D É C I D E :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation est donnée à Monsieur **Stéphane BOUCHONNET**, directeur délégué au programme master of science and technology (DDPMT), à l'effet de signer, au nom du président de l'École polytechnique, les documents relatifs à l'exécution des missions et du budget de l'entité (DDPMT), énumérés au présent article :

#### **Achats publics :**

1. Tous documents attestant du service fait quel que soit le montant (certificat de service fait...);

#### **Scolarité des étudiants du programme master of science and technology :**

2. Tous documents relatifs à l'admission ou rejet de candidature suite à une décision du jury d'admission du programme master of science and technology ;
3. Tous documents relatifs à l'attribution de bourses au profit d'un étudiant du programme master of science and technology suite à une décision de la commission d'attribution de bourse (convention, attestation, certificat...);
4. Tous documents relatifs à la notation d'un étudiant du programme master of science and technology (relevé de note...);
5. Tous documents relatifs au jury de passage d'un étudiant du programme master of science and technology ;

6. Tous documents relatifs au jury de validation de la formation d'un étudiant du programme master of science and technology ;
7. Toutes attestations, certificats, conventions, autorisations relatifs à la scolarité des étudiants du programme master of science and technology (statut, assiduité, absence...);

## **ARTICLE 2 :**

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et prendra fin au plus tard au terme des fonctions du délégant ou du délégataire.

## **ARTICLE 3 :**

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Ecole polytechnique à l'exception du spécimen de signature annexé à la présente décision.

Cette décision sera notifiée sans délai au délégataire.

Les originaux de la décision et du spécimen de signature du délégataire seront conservés par l'agent comptable de l'Ecole polytechnique.

Les copies de la décision et du spécimen de signature seront archivées au secrétariat général de l'Ecole polytechnique.

Fait à Palaiseau, ***en un exemplaire original.***

**Monsieur Eric LABAYE**  
Président de l'École polytechnique

***SIGNE Eric LABAYE***

Décision publiée sur le site <https://www.polytechnique.edu> : 16 décembre 2022

### **R A P P E L**

La délégation de signature est une ***simple mesure d'organisation interne*** permettant au ***délégant*** (Président) de se décharger d'une partie de son activité. Elle ne fait pas perdre au Président l'exercice des compétences dont la signature est déléguée. Elle ne le décharge pas non plus de la responsabilité liée aux documents signés en son nom.

Le ***délégataire*** :

- ***peut signer*** « par délégation » les actes listés dans la présente décision au nom du Président pour ***les seules matières déléguées***, dans la ***limite des compétences du délégataire*** et pour la ***durée de la délégation***.
- ***ne peut pas subdéléguer*** la signature qu'il a reçue, à une autre personne.
- dispose d'une délégation de signature qui lui est personnellement délivrée, elle ***cesse de produire ses effets dès la cession de fonctions*** soit du Président, soit du délégataire lui-même.
- ***engage la responsabilité du Président*** pour tout document signé en son nom.
- a l'***obligation de rendre compte au Président***, par tous moyens, des documents signés en vertu de cette délégation.

Si le ***délégataire*** est ***absent ou empêché***, le Président peut toujours signer tout document ou décider d'accorder une délégation de signature à la personne remplaçant temporairement le délégataire (intérim) ou à toute autre personne.